



3 minutes pour les jeunes

*Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,
Madame la Conseillère aux Etats, Monsieur le Conseiller aux Etats,*

La lecture de ce document ne vous prendra pas plus de 3 minutes. Elle vous apporte un éclairage précis et pertinent sur un objet que vous traiterez dans l'un de vos deux conseils, concernant l'enfance ou la jeunesse. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question complémentaire, par courriel (ekkj-cfej@bsv.admin.ch) ou par téléphone (031 322 92 26 ou 079 227 36 70).

En vous souhaitant une excellente session d'automne à Flims, Pierre Maudet, président de la CFEJ

Investissons dans la formation des jeunes !

Lors de la session d'automne, des décisions importantes seront prises dans le domaine de la formation. Aux yeux de la CFEJ, la formation est un enjeu central et cela doit se traduire sur le plan financier. Des moyens suffisants pour la formation, la recherche et l'innovation, ainsi que la constitution en Suisse d'un espace de formation homogène, sont la clé de la croissance économique et du développement social, dans l'intérêt même des enfants et des jeunes de notre pays et pour leur avenir.

Tout comme la CDIP, les partis gouvernementaux et les associations faîtières de l'économie, la CFEJ juge insuffisante l'augmentation des dépenses prévue dans les plans financiers 2008 - 2011 pour la formation, la recherche et l'innovation. Le Conseil fédéral entend ne majorer ces dépenses que de 4,5 %, ce qui selon la CDIP revient à les réduire en valeur réelle. La CFEJ partage cet avis et recommande une augmentation d'au moins 8 %, afin d'assurer à la formation une amélioration substantielle de son financement. La CFEJ soutient la motion du groupe radical-démocratique et celle de Ruth Genner, qui demandent au Conseil fédéral de proposer au Parlement une augmentation de crédit d'au moins 8 % par an.

LFPPr/LHES : ne réduisons pas la participation de la Confédération !

A l'instar des cantons et des partenaires sociaux, la CFEJ trouve particulièrement choquante l'intention du Conseil fédéral de soumettre en outre la loi sur la formation professionnelle (LFPPr) et celle sur les Hautes écoles spécialisées (LHES) à une révision partielle, afin de réduire la participation de la Confédération, que ces lois fixent respectivement à 25 % et 33 %. Le secteur de la formation professionnelle offre les deux tiers des places de formation du degré secondaire II et ouvre aussi des perspectives aux jeunes défavorisés. La revalorisation de la formation professionnelle, telle que visée par la création des HES et la nouvelle loi sur la formation professionnelle, serait remise en question par la réduction de la participation financière de la Confédération.

Utilisons à fond les compétences que la Confédération a déjà !

Il faut reconnaître aux diverses interventions demandant la création d'un département de la formation qu'elles font avancer le débat sur la coordination de la politique de la formation. Mais la Confédération peut déjà renforcer considérablement ses efforts dans ce domaine en recourant aux instruments juridiques actuels : elle devrait exploiter pleinement les compétences que lui attribue le nouvel article-cadre sur la formation et être prête à assumer le plus rapidement possible, au besoin, ses compétences subsidiaires. Assurer à la formation un financement suffisant est plus important pour l'avenir des enfants et des jeunes que les questions organisationnelles. La mise en place d'un système de formation cohérent et doté de moyens suffisants à tous les niveaux doit avoir la priorité.

Rencontre Jeunesse et politique : la Session fédérale des jeunes 2006 se tiendra à Laax du 30 septembre au 2 octobre sous le titre *Jeune - ouvert - engagé*. Elle convie tous les parlementaires à une « soirée des sens », le 2 octobre, à partir de 20 h 30. Vous avez déjà reçu l'invitation.